

DEVIS

Devis numéro :

DC-17583

Date d'émission :

12/07/2023

Date de validité :

16/05/2023

Votre interlocuteur :

Cyrielle ROSSIGNOL

Téléphone

243137

Email:

c.rossignol@cci.nc

Intitulé du stage

Formation vente d'alcool en province Sud

Date début

Date fin

Durée

Dossier

02/05/2023 03/05/2023

11.00 H

THE FUNKY MANDRILL

Mme Lise FOREST

35 AVENUE DU MARECHAL FOCH

98800 CENTRE VILLE NOUVELLE-CALEDONIE

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Formation vente d'alcool en province Sud	1,00	33 000,00 F	33 000,00 F
Session du 02 mai 2023 (8h/12h - 13h/16h) et le 03 mai 2023 (8h/12h)			
		Total HT Total TTC	33 000,00 F 33 000,00 F

Conditions de paiement

100 % à l'échéance de la facture soit : 33 000,00 F

 $\label{eq:mode_problem} \mbox{Mode de r\`eglement}: \mbox{Virement - Devise}: \mbox{\textbf{XPF}}$

Echéance : 30 jours date de facture

Date, mention manuscrite « Bon pour accord », cachet commercial et signature



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGV/CGU)

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont mises à la disposition de tout bénéficiaire d'une prestation de service ou d'accompagnement aux entreprises par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (ci-après désignée « CCINC ») en vue de l'informer des règles applicables à la relation contractuelle ainsi établie.

Article 1 : Champ d'application
Les présentes CGV/CGU s'appliquent aux prestations de service réalisées à titre onéreux ou gratuit par la CCINC auprès de ses clients, qu'ils soient ressortissants ou non, notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les prestations :

- d'information
- de formation
- d'accompagnement
- de vente de données issues de l'observatoire du commerce

Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes CGV/CGU, qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par la CCINC.

Article 2 - Protection commerciale des données

La CCINC reste titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux données concédées, au sens des dispositions de l'article L 112-1 du code de la propriété intellectuelle. Par conséquent, le client s'engage à n'utiliser les informations communiquées par la CCINC que pour ses propres besoins et uniquement dans le cadre de son activité professionnelle. Son droit d'utilisation est exclusif, personnel et intransmissible : il s'interdit de céder à des tiers, à titre gracieux ou non, tout ou partie des données communiquées par la CCINC, par exemple en utilisant les informations pour réaliser un produit ou une prestation de service.

Toute utilisation des données obtenues afin de constituer une base de données ou de compléter une base de données existante à des fins commerciales est interdite. Le client

est responsable de toute reproduction ou communication non autorisée des données, que celle-ci résulte de sa faute, sa négligence ou d'une simple omission. Le client s'interdit d'utiliser à des fins commerciales la dénomination Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie ou les initiales CCINC ou de se prévaloir auprès des entreprises d'une recommandation de la CCINC. Le client s'engage en outre à ne pas démarcher au nom de la CCINC, notamment dans le cadre d'une action de prospection. Pour toute utilisation non prévue par les présentes CGV/CGU, il appartient au client de solliciter, en amont, l'autorisation écrite de la CCINC. Les présentes CGV/CGU prévalent, sans exception, sur toutes autres conditions propres à l'utilisateur sauf dérogation expresse et écrite émanant de la CCINC - toute dérogation n'engageant la CCINC que pour cette commande. Le client est informé que les fichiers peuvent comporter des témoins pour le contrôle de leur utilisation. La violation de ces clauses engage la responsabilité contractuelle de son auteur envers la CCINC. La CCINC ne peut être tenue pour responsable d'une utilisation frauduleuse de ces données par le client.

La CCINC, dont l'obligation est une obligation de moyen à l'exclusion de toute autre, s'engage à exécuter ses obligations avec diligence. En cas de force majeure ou de tout fait indépendant de la volonté de la CCINC faisant obstacle à l'exécution de ses prestations, sa responsabilité ne saurait être engagée, et le client ne pourrait prétendre à un dédommagement quelconque.

La responsabilité de la CCINC ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission commise par le client dans l'utilisation des outils qui lui sont transférés, ou d'inexactitude dans les données fournies par le client à la CCINC elle-même ou aux tiers.

Il appartient au client de faire un usage des informations fournies conforme à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL. Il s'engage notamment à respecter les obligations découlant de la loi N° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique et aux libertés. Sa responsabilité peut être engagée pour la diffusion de tout contenu susceptible de porter atteinte au droit des tiers et/ou pouvant entraîner un préjudice pour un tiers. Le client est seul responsable de l'usage qu'il fait du produit, la CCINC ne pouvant être tenue pour responsable d'un quelconque dommage résultant de l'utilisation des données

Lorsque la prestation de service est réalisée à titre onéreux, les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande. La CCINC se réserve le droit de réviser périodiquement ses tarifs. Seuls les prix portés sur les devis sont fermes et définitifs.

Article 5 - Règlement

Les modalités de règlement des prestations payantes sont précisées :

- Soit par étape réalisée :
- Soit 50% à la signature du devis et le solde, à la remise du document final ;
- Soit paiement comptant à réception de la facture

En cas de retard du règlement, le taux des pénalités de retard est fixé à 15 % par an. Les pénalités sont applicables et exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire à partir du 1ier jour suivant la date d'échéance de règlement figurant sur la facture, dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.

Article 6 - Report/Annulation

S'agissant des prestations de formation :

6.1 La CCINC se réserve le droit de reporter la formation au plus tard 5 jours ouvrables avant la date prévu, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant. 6.2 En cas d'annulation par le participant, il doit avertir par écrit la CCINC. La facturation suivante sera appliquée :

- entre 15 et 6 jours avant la date de début de formation : 30% du montant total de la prestation
 5 jours ouvrables avant la date de début de formation : 100% du montant total de la prestation ; Aucune facturation compensatoire ne sera appliquée si le participant se fait remplacer.

Article 7 - Contenu

Malgré le soin apporté au recueil et à la transcription des informations, la CCINC ne pourra être tenue pour responsable de données erronées ou d'omission constatées dans les données transférées.

Article 8 – Droit applicable - Règlement des litiges La relation contractuelle entre la CCINC et le client est soumise au droit en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

L'élection de domicile est faite par la CCINC, à son siège social : 15 rue de Verdun, centre-ville, Nouméa.

Tout litige concernant le droit d'usage conféré au client et l'application des présentes CGV/CGU, de leur interprétation, de leur exécution, des contrats conclus par la CCINC ou des différends au sujet du paiement du prix sera porté devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et du mode de paiement, et même en cas de pluralité de défendeurs. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par la CCINC, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

Article 9 - Destination

Le client déclare qu'il destine les données dans l'unique cadre de ses études, de son projet de création, de reprise, de gestion ou de développement de son activité ou société. Toute utilisation des données obtenues à des fins : de propagande politique, religieuse ou idéologique, de diffusion de tout contenu contraire aux bonnes mœurs, illicites ou contraire à l'ordre public est interdite.



Article 10 – Protection des données personnelles

10.1. La CCI-NC est identifiée comme responsable de traitement

10.2. Les données à caractère personnel du client, de son personnel ou de toute personne intervenant pour son compte, collectées pour l'exécution du présent contrat font l'objet d'un traitement automatisé relatif à la gestion des fichiers clients/prospects. Ces données sont réservées à l'usage de la CCI-NC et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires au sein de la CCI-NC à même de pouvoir les traiter, soit la direction des opérations, la direction de la communication et du marketing, et la direction administrative et financière.

10.3. Les données personnelles seront conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans pour les documents contractuels, et 3 ans pour les données intégrées au fichier clients, sauf si : a) Le client exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ; b) Une durée de conservation plus longue est imposée ou autorisée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

est imposée ou autorisée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

10.4. Le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, de limitation du traitement ou encore, pour des motifs légitimes, d'opposition au traitement de ses données. Le client peut exercer ses droits en s'adressant par email à l'adresse suivante : dpo@cci.nc, sous réserve de la production d'un iustificatif d'identité valide.

10.5. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le COCONTRACTANT peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Le client déclare accepter les conditions énoncées sans restriction ni réserve.

FAIT à Nouméa le Signature